

MINI-MARSEILLAISE – REGLEMENT

1. "La Marseillaise des Femmes" organise « **La Mini-Marseillaise** », course enfants réservée aux jeunes filles, le samedi 14 mai 2022.

2. Cette épreuve est strictement réservée aux filles, licenciées ou non-licenciées, et est limitée à 200 participantes par catégorie d'âge.

3 épreuves sont organisées ; tous les parcours se déroulent sur les allées du Parc Borély à Marseille :

- Epreuve Poussines (nées en 2011 et 2012) : distance 1.2 km non-chronométrée (conformément à la réglementation FFA) – départ à 14h30
- Course Benjamins (nées en 2009 et 2010) : distance 1.5 km chronométrée – départ à 15h
- Course Minimes (nées en 2007 et 2008) : distance 3 km chronométrée – départ à 15h30

Pièces obligatoires, à présenter lors du retrait des dossards :

- Une autorisation parentale ET le questionnaire de santé du Ministère des Sports (téléchargeables dans un même document sur le site de La Marseillaise des Femmes)
- Modèle autorisation : https://marseillaisedesfemmes.com/wp-content/uploads/2022/02/Autorisation-parentale_QuestionnaireSanté_LMM2022.pdf

ET

- Une pièce d'identité de l'enfant ou du parent accompagnant

OU

- Une licence FFA ou autre licence sportive agréée de la saison en cours (UFOLEP, FSGT, FFSA, FSH, FSCF, FSPN, FCD, ASPTT) et comportant obligatoirement la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

3. Le droit de participation est de 3 € par dossard (hors frais de gestion)

L'inscription se fait obligatoirement sur le lien suivant <http://www.njuko.net/mini-marseillaise-2022> ou via le site de La Marseillaise des Femmes : <https://marseillaisedesfemmes.com> **avant le 12 mai** à minuit.

Le retrait dossard se fait à partir de 10h le samedi 14 mai sur le Village Parc Borély, et au plus tard 1h avant le départ de chaque course.

La participation comprend :

- Un échauffement collectif en musique dans le Village, samedi 14 mai à partir de 14h
- Un dossard pour l'accès au parcours sécurisé
- Le chronométrage et les classements pour les 2 catégories concernées
- L'accès aux animations du Village de la Marseillaise des Femmes
- Un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée
- Des récompenses sportives pour les plus valeureuses

4. Les inscriptions par internet sont ouvertes jusqu'au jeudi 12 mai à minuit et dans la limite des places disponibles. **Attention, aucune inscription sur place, ni après le jeudi 12 mai à minuit.**

5. Les **départs** sont donnés à proximité du Village de la Marseillaise des Femmes, au Parc Borély ; les participantes sont accompagnées au départ, en convoi; les arrivées se font au sein du Village.

6. **Le retrait des dossards** se fait le samedi 14 mai, à partir de 10h, sur le Village de la Marseillaise des Femmes, Parc Borély. Il est vivement conseillé de retirer son dossard au plus tard 1 heure avant chaque départ. **Le dossard n'est remis que sur présentation des pièces obligatoires (cf. article 2)**

7. **Une sécurité médicale** est assurée.

8. **Un ravitaillement** est servi à l'arrivée

9. **La remise des récompenses** s'effectue à l'issue de la dernière épreuve sur le village d'arrivée ; sont récompensées les 3 premières du scratch des courses Benjamines et Minimes, ainsi que les premières Benjamines 1° année et Minimes 1° année.

10. **Une assurance** couvre l'ensemble de la manifestation, concurrentes, organisateurs et matériel.

11. **Droits à l'image** : L'inscription de chaque coureuse intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires, et aux médias.

12. **Les "suiveurs/accompagnants"** à vélo sont interdits, pour des raisons de sécurité.

13. Les participantes mineures participent sous la responsabilité de leurs parents ou représentants légaux, qui doivent rester présents tout au long de l'épreuve.